

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MÉTABETCHOUAN-LAC-À-LA-CROIX

Séance ordinaire du 9 avril 2018

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix, tenue le 9 avril 2018, à 19 h 30, à la mairie de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix.

Sont présents les conseillers : Lévis Duchesne Luc Maltais
 Richard Lapointe Evans Potvin
 Sylvain Lavoie Martin Voyer

sous la présidence de M. André Fortin, maire

Sont aussi présents : Marie-Hélène Boily, directrice générale
 Mario Bouchard, greffier

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19 h 30, le quorum étant atteint, M. le maire, André Fortin ouvre la séance.

2. 82.04.2018 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. Luc Maltais propose, appuyé par M. Lévis Duchesne d'accepter l'ordre du jour tel que lu et rédigé par le greffier, incluant les points ajoutés aux affaires nouvelles s'il y a lieu.

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mars et des séances extraordinaires du 12 mars et du 27 mars 2018
4. Rapport des activités du conseil
 - 4.1. Administration et développement :
 - 4.1.1. Approbation de la liste des comptes couvrant la période du 6 mars au 9 avril 2018
 - 4.1.2. Autorisation de signataires – Convention d'honoraires professionnels et juridiques
 - 4.1.3. Proclamation de la Semaine nationale de la santé mentale
 - 4.1.4. Buste commémoratif de M. Onésime Tremblay
 - 4.1.5. Autorisation versement de subventions en lien avec la politique d'intervention en matière de développement économique
 - 4.1.6. Avis de motion pour le Règlement n° 232-2018 modifiant le Règlement n° 181-2015 concernant la tarification de biens
 - 4.1.7. Avis de motion pour le Règlement n° 233-2018 relatif au taux du droit de mutation immobilière applicable aux transferts dont la base d'imposition excède 500 000 \$
 - 4.1.8. Présentation du projet de Règlement n° 233-2018 relatif au taux du droit de mutation immobilière applicable aux transferts dont la base d'imposition excède 500 000 \$
 - 4.2. Gestion du territoire
 - 4.2.1. Adoption du Règlement n° 230-2018 modifiant le Règlement de zonage n° 22-99 et ses amendements en vigueur
 - 4.2.2. Octroi d'un contrat à Nutrite Belle Pelouse – Balayage des rues saison 2018
 - 4.2.3. Acquisition d'équipements de sécurité auprès de Trafic Innovation inc. – Appropriation au fonds de roulement
 - 4.2.4. Demande au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports – Modification du marquage de la chaussée sur un tronçon de la route 170
 - 4.2.5. Renouvellement de l'aide financière pour le Conseil de bassin versant de la Belle-Rivière
 - 4.2.6. Autorisation d'un signataire – Entente avec Télus Communications inc. pour la cession d'un bâtiment au 304, rue Saint-Jean

- 4.2.7. Demande d'appui auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec – M. André Simard
- 4.2.8. Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local – Résolution attestant de la véracité des frais encourus
- 4.3. Culture, tourisme, loisirs et qualité de vie :
 - 4.3.1. Demande de l'AFEAS de Métabetchouan – Aide financière et services dans le cadre du marché de Noël 2018
 - 4.3.2. Appui au comité local Coopérative jeunesse de services
- 4.4. Rapport des activités du conseil :
 - 4.4.1. Représentation du conseil municipal, dons et subventions
- 5. Dépôt de la correspondance
- 6. Affaires nouvelles :
 - 6.1 Octroi d'un contrat à Scolo Productions – Spectacle dans le cadre du Festi-Vélo édition 2018
- 7. Période de questions des citoyens
- 8. Levée de la séance

Adoptée à l'unanimité

3. 83.04.2018 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MARS ET DES SÉANCES EXTRAORDINAIRES DU 12 MARS ET DU 27 MARS 2018

Considérant qu'une copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du 5 mars et des séances extraordinaires du 12 mars et du 27 mars 2018 ont été remises à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de *la Loi sur les cités et villes*, M. Richard Lapointe propose, appuyé par M. Lévis Duchesne d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 5 mars 2018 et des séances extraordinaires du 12 mars et du 27 mars 2018 tels que rédigés par le greffier, en tenant compte, s'il y a lieu, des corrections et/ou commentaires ci-dessous décrits.

Approuvé à l'unanimité

INTERVENTION SUR LE PROCÈS-VERBAL

Aucune intervention

4. RAPPORT DES ACTIVITÉS DU CONSEIL

4.1 ADMINISTRATION ET DÉVELOPPEMENT

4.1.1 84.04.2018 APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES COUVRANT LA PÉRIODE DU 6 MARS AU 9 AVRIL 2018

Certificat de disponibilité de crédit

Je, soussignée, Claude Brassard, trésorière adjointe, fait part qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour la liste des comptes qui fait partie intégrante du présent procès-verbal.

*Claude Brassard
Trésorière adjointe*

M. Sylvain Lavoie propose, appuyé par M. Luc Maltais d'approuver la liste des comptes de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix couvrant la période du 6 mars au 9 avril 2018 laquelle totalise la somme de 409 912,29 \$. Ces comptes ont été payés conformément au règlement n° 51-2007 qui décrète les règles de contrôle et de suivi budgétaire de la Ville.

Adoptée à l'unanimité

**4.1.2 85.04.2018 AUTORISATION DE SIGNATAIRES – CONVENTION
D'HONORAIRES PROFESSIONNELS ET JURIDIQUES**

Monsieur le conseiller Evans Potvin propose, appuyé par monsieur le conseiller Martin Voyer d'autoriser M. M. André Fortin, maire et M^{me} Marie-Hélène Boily, directrice générale à signer pour et au nom de la Ville de Métabetchouan—Lac-à-la-Croix une convention d'honoraires professionnels et juridiques à intervenir avec la Société d'avocats Sismard, Boivin, Lemieux s.e.n.c.r.l. pour une période de trente-six (36) mois allant du 1^{er} mars 2018 au 28 février 2021. Cette convention fait partie intégrante du procès-verbal.

Adoptée à l'unanimité

**4.1.3 86.04.2018 PROCLAMATION DE LA SEMAINE NATIONALE DE LA
SANTÉ MENTALE**

Considérant que la Semaine nationale de la santé mentale se déroule du 7 au 13 mai;

Considérant que le thème « Agir pour donner du sens » vise à renforcer et à développer la santé mentale de la population du Québec;

Considérant que les municipalités du Québec contribuent à la santé mentale positive de la population;

Considérant que favoriser la santé mentale positive est une responsabilité à la fois individuelle et collective, et que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société;

Considérant qu'il est d'intérêt général que toutes les municipalités du Québec soutiennent la Semaine nationale de la santé mentale;

À ces causes, M. Martin Voyer propose, appuyé par M. Richard Lapointe que la Ville de Métabetchouan—Lac-à-la-Croix proclame la semaine du 7 au 13 mai 2018 « Semaine de la santé mentale » et invite tous les citoyens et citoyennes ainsi que toutes les entreprises, organisations et institutions à reconnaître les bénéfices de l'astuce Agir pour donner du sens.

Adoptée à l'unanimité

4.1.4 87.04.2018 BUSTE COMMÉMORATIF DE M. ONÉSIME TREMBLAY

Considérant la demande de la Société historique du Saguenay pour que la Ville de Métabetchouan—Lac-à-la-Croix se porte acquéreuse du buste commémoratif de M. Onésime Tremblay devant être fabriqué par la Fonderie d'Art d'Inverness, telle qu'énoncée dans le document intitulé « Extrait du procès-verbal d'une réunion du conseil d'administration de la personne morale « Société historique du Saguenay »;

Considérant que le conseil municipal de la Ville de Métabetchouan—Lac-à-la-Croix accepte de donner suite pour partie à la demande de la Société historique du Saguenay, aux seuls engagements spécifiquement indiqués dans la présente résolution.

À ces causes, M. Luc Maltais propose, appuyé par M. Sylvain Lavoie que la Ville de Métabetchouan—Lac-à-la-Croix se porte acquéreuse du buste commémoratif de M. Onésime Tremblay devant être fabriqué par la Fonderie d'Art Inverness, et ce, sans engagement autre que d'en faire une surveillance et un entretien raisonnables;

Que ce buste soit installé dans le parc Maurice Kirouac, à proximité du lac;

Que la Ville de Métabetchouan—Lac-à-la-Croix se réserve le droit de déplacer ou de déménager ledit buste à tout autre endroit ou de le donner à une autre organisation du territoire Lac-Saint-Jean, soit une ville, une municipalité, un village ou un organisme culturel reconnu pour assurer sa mise en valeur, à sa seule et unique discrétion, peu importe le motif et la manière, notamment si elle a besoin du terrain où il sera installé pour toute fin ou si elle juge que les démarches ou les frais de surveillance, d'assurance, d'entretien ou de conservation ne sont pas ou ne sont plus raisonnables ou utiles.

Adoptée à l'unanimité

4.1.5 88.04.2018 AUTORISATION VERSEMENT DE SUBVENTIONS EN LIEN AVEC LA POLITIQUE D'INTERVENTION EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

M. Richard Lapointe propose, appuyé par M. Evans Potvin d'autoriser en vertu de l'article 92.1 de la Loi sur les compétences municipales et de la politique d'intervention en matière de développement économique, le versement d'une aide financière aux promoteurs suivants, le tout selon les recommandations du comité administration et développement :

Promoteur	Aide financière accordée
Alexandre Marcotte Soudure Lac-à-la-Croix	5 000 \$
Hugues Martin Mécanique Hugues Martin	5 000 \$

La Ville versera aux promoteurs, dans un délai de trente (30) jours suivant l'acceptation du projet 50% du montant alloué et pour obtenir le solde de l'aide financière consentie, les promoteurs doivent produire et déposer, à l'officier désigné, douze (12) mois après l'acceptation de son projet, un rapport final démontrant que l'aide a été utilisée pour les fins auxquelles elle a été consentie et accompagné des copies des pièces justificatives des dépenses engagées».

Adoptée à l'unanimité

4.1.6 AVIS DE MOTION RÈGLEMENT N° 232-2018 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 181-2015 CONCERNANT LA TARIFICATION DE BIENS

M. Richard Lapointe donne avis de motion qu'à une prochaine séance, sera soumis, pour adoption, le Règlement n° 232-2018 modifiant le règlement n° 181-2015 concernant la tarification de biens.

4.1.7 AVIS DE MOTION RÈGLEMENT N° 233-2018 RELATIF AU TAUX DU DROIT DE MUTATION IMMOBILIÈRE APPLICABLE AUX TRANSFERTS DONT LA BASE D'IMPOSITION EXCÈDE 500 000 \$

M. Luc Maltais donne avis de motion qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption, le Règlement n° 233-2018 relatif au taux du droit de mutation immobilière applicable aux transferts dont la base d'imposition excède 500 000 \$.

Un projet de ce Règlement est présenté séance tenante.

4.1.8 PRÉSENTATION DE RÈGLEMENT RÈGLEMENT N° 233-2018 RELATIF AU TAUX DU DROIT DE MUTATION IMMOBILIÈRE APPLICABLE AUX TRANSFERTS DONT LA BASE D'IMPOSITION EXCÈDE 500 000 \$

M. le conseiller Evans Potvin présente le projet de Règlement no 233-2018 relatif aux taux du droit de mutation immobilière applicable aux transferts dont la base d'imposition excède 500 000 \$.

4.2 GESTION DU TERRITOIRE

4.2.1 89.04.2018 ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 230-2018 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 22-99 ET SES AMENDEMENTS EN VIGUEUR N° 22-99 ET SES AMENDEMENTS EN VIGUEUR

M. Sylvain Lavoie propose, appuyé par M. Evans Potvin d'adopter le Règlement n° 230-2018 modifiant le règlement de zonage no 22-99 et ses amendements en vigueur en vue de :

- Ajouter les dispositions particulières applicables aux bâtiments principaux de type « yourte »;
- Modifier les usages à l'intérieur de la zone 141 C;
- Agrandir la zone 39 V à même une partie de la zone 43 F;
- Modifier certaines dispositions applicables aux bâtiments accessoires à l'intérieur des zones de villégiature, agricoles et forestières.

Adoptée à l'unanimité

**4.2.2 90.04.2018 OCTROI D'UN CONTRAT À NUTRITE BELLE PELOUSE –
BALAYAGE DES RUES SAISON 2018**

M. Lévis Duchesne propose, appuyé par M. Luc Maltais d'accorder à Nutrite Belle Pelouse le contrat de balayages des rues, trottoirs et stationnements de la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix pour la somme de 12 724,75 \$ plus les taxes applicables, le tout tel que décrit dans l'offre de services du 16 mars 2018.

Adoptée à l'unanimité

**4.2.3 91.04.2018 ACQUISITION D'ÉQUIPEMENTS DE SÉCURITÉ AU-
PRÈS DE TRAFIC INNOVATION INC. – APPROPRIATION
AU FONDS DE ROULEMENT**

M. Sylvain Lavoie propose, appuyé par M. Evans Potvin d'autoriser auprès de Trafic Innovation inc. l'acquisition de deux afficheurs de vitesse (radars pédagogiques) pour la somme de 8 114 \$ plus les taxes applicables, le tout tel que décrit dans l'offre de services du 6 mars 2018.

Que ce montant soit financé par le fonds de roulement de la Ville, remboursable sur une période de deux ans, en deux versements égaux de 4 259,40 \$ (taxes nettes), dont le premier versement, le 9 avril 2019.

Adoptée à l'unanimité

**4.2.4 92.04.2018 DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA
MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES
TRANSPORTS – MODIFICATION DU MARQUAGE DE LA
CHAUSSÉE SUR UN TROÇON DE LA ROUTE 170**

Considérant la demande de l'Association des riverains du 2^e chemin de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix à l'effet de soumettre au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports une problématique sur un tronçon de la Route 170;

Considérant que l'Association mentionne avoir constaté des dangers d'accidents lors de l'entrée ou de la sortie de véhicules automobiles aux neuf (9) intersections de la Route 170 des chemins n^{os} 1, 2, 3, 8, 9, 10, 11, 12 et d'une entrée privée;

Considérant qu'environ 164 résidences sont desservies par ces chemins générant un volume important de circulation et encore plus élevé en période estivale;

Considérant que sur ce tronçon d'une longueur d'environ 1 700 mètres à l'ouest du pont de Saint-Gédéon, le marquage de la chaussée au centre de la Route 170 et une ligne simple discontinue, permettant ainsi les dépassements de véhicules;

Considérant le manque de visibilité pour un véhicule effectuant un dépassement et souvent problématique lorsque sur une longue file de véhicules, un autre véhicule est immobilisé ou à basse vitesse en attente pour accéder à un des chemins.

À ces causes, M. Martin Voyer propose, appuyé par M. Luc Maltais de demander au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de modifier le marquage de la chaussée sur un tronçon de la Route 170 d'une longueur d'environ 1 700 mètres à l'ouest du pont de Saint-Gédéon pour une ligne double continue afin d'assurer la sécurité des usagers et des résidents.

Adoptée à l'unanimité

**4.2.5 93.04.2018 RENOUELEMENT DE L'AIDE FINANCIÈRE POUR LE
CONSEIL DE BASSIN VERSANT DE LA BELLE-RIVIÈRE**

Considérant que le Conseil régional de l'environnement et du développement durable (CREDD) du Saguenay-Lac-Saint-Jean et l'Organisme de bassin versant Lac-Saint-Jean ont créé en janvier 2014 une table locale de concertation regroupant des représentants du domaine municipal, communautaire et économique présents sur le bassin versant de la Belle-Rivière;

Considérant que cette table agit à titre d'organisme de planification et de coordination des actions en matière de gestion de l'eau et permet localement de décider de l'avenir de la ressource eau.

À ces causes, M. Lévis Duchesne propose, appuyé par M. Sylvain Lavoie de renouveler pour 2018 une participation financière de 1 500 \$ à être versée au Conseil régional de l'environnement et du développement durable (CREDD) du Saguenay-Lac-Saint-Jean pour le conseil de bassin versant de la Belle-Rivière.

Adoptée à l'unanimité

**4.2.6 94.04.2018 AUTORISATION D'UN SIGNATAIRE – ENTENTE AVEC
TELUS COMMUNICATIONS INC. POUR LA CESSION
D'UN BÂTIMENT AU 304, RUE SAINT-JEAN**

M. Richard Lapointe propose, appuyé par M. Luc Maltais d'autoriser M. M. Mario Bouchard, greffier à signer pour et au nom de la Ville de Métabetchouan—Lac-à-la-Croix une entente à intervenir avec Télus Communications inc. pour la cession, à titre gratuit, d'un bâtiment 12 pieds x 16 pieds situé au 304, rue Saint-Jean.

Adoptée à l'unanimité

**4.2.7 95.04.2018 DEMANDE D'APPUI AUPRÈS DE LA COMMISSION DE
PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC
- M. ANDRÉ SIMARD**

Considérant que M. André Simard s'adresse à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) dans le but d'obtenir l'autorisation de morceler une partie de sa propriété en faveur de la Ferme Hubert Doré, locataire de la parcelle depuis 2001;

Considérant que la propriété est d'une superficie totale de 158,35 hectares et est située en bordure de la route St-André, à proximité de l'intersection du chemin du 4^e rang;

Considérant que M. André Simard désire vendre à la Ferme Hubert Doré la partie de la propriété qui est propice à l'agriculture afin que cette entreprise poursuive l'exploitation qu'elle en fait depuis 2001, dont 133,40 hectares;

Considérant que la partie conservée par M. Simard serait constituée du boisé situé au sud du chemin du 4^e rang, partie montagneuse et peu propice à l'agriculture, dont 24,95 hectares;

Considérant que la demande ne contrevient pas à la réglementation municipale et que le morcellement n'affecte pas l'homogénéité de l'agriculture dans le secteur, puisque la partie conservée par le demandeur est un boisé viable sur le plan sylvicole.

À ces causes, M. Evans Potvin propose, appuyé par M Martin Voyer que la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix informe la Commission de protection du territoire agricole du Québec qu'elle appuie la demande présentée par M. André Simard aux fins de morceler une superficie de 133,40 hectares en faveur de la Ferme Hubert Doré.

Adoptée à l'unanimité

**4.2.8 96.04.2018 PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU
ROUTIER LOCAL – RÉOLUTION ATTESTANT DE LA
VÉRACITÉ DES FRAIS ENCOURUS**

Considérant que le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 31 952 \$ pour l'entretien du réseau local pour l'année civile 2017;

Considérant que les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes, dont les municipalités sont responsables;

Considérant que les frais encourus admissibles s'élèvent à 599 382 \$.

À ces causes, M. Sylvain Lavoie propose, appuyé par M. Luc Maltais que la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix atteste, dans le cadre du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local (PAERRL) du MTMDET, de la véracité des frais encourus relatifs à l'utilisation des compensations reçues en 2017 et du fait qu'ils l'ont été sur des routes locales de niveaux 1 et 2.

Adoptée à l'unanimité

4.3 CULTURE, TOURISME, LOISIRS ET QUALITÉ DE VIE

4.3.1 97.04.2018 DEMANDE DE L'AFEAS DE MÉTABETCHOUAN – AIDE FINANCIÈRE ET SERVICES DANS LE CADRE DU MARCHÉ DE NOËL 2018

M. Sylvain Lavoie propose, appuyé par M. Evans Potvin d'accorder à l'AFEAS de Métabetchouan, dans le cadre de la tenue du Marché de Noël, le prêt de douze (12) tables en pvc avec chaises et transport au Séminaire Marie-Reine-du-Clergé et d'autoriser le versement d'une somme de 150 \$ à titre d'aide financière pour la tenue de l'activité.

Adoptée à l'unanimité

4.3.2 98.04.2018 APPUI AU COMITÉ LOCAL COOPÉRATIVE JEUNESSE DE SERVICES

Considérant que l'initiation à l'entrepreneuriat collectif doit se faire le plus tôt possible dans la vie des jeunes afin d'assurer le développement économique et social de notre milieu;

Considérant que le projet de la Coopérative jeunesse de services permettait aux jeunes de 12 à 17 ans de notre communauté de vivre une première expérience de travail à partir d'une approche éducative d'initiation à l'entrepreneuriat collectif;

Considérant que notre communauté a toujours considéré le projet de la Coopérative jeunesse de services comme un excellent levier du développement de notre communauté;

Considérant qu'aucune évaluation ou consultation formelle préalable à des changements majeurs n'a été faite auprès de comités locaux bénévoles gestionnaires des projets de la Coopérative jeunesse de services.

À ces causes, M. Martin Voyer propose, appuyé par M. Luc Maltais de faire connaître notre désaccord envers les nouvelles orientations du programme d'entrepreneuriat jeunesse Québécois qui ne permettent plus la réalisation du projet de Coopérative Jeunesse de Services en conformité avec les besoins de notre milieu. Nous demandons aux administrateurs du fonds II FTQ, de revoir leur décision en considérant la réalité et les besoins réels de l'ensemble des communautés concernées.

Adoptée à l'unanimité

4.4 RAPPORT DES ACTIVITÉS DU CONSEIL

Monsieur le maire et chaque conseiller dressent le rapport des activités du conseil municipal.

- Comité de vérification des comptes de la Ville
- Conseil d'administration Centre d'interprétation de l'agriculture et de la ruralité
- Comité administration et développement
- Représentation 30^e anniversaire BMR Tremblay Laroche
- Conseil d'administration Régie intermunicipale de sécurité incendie - secteur Sud

- Colloque Action économique Alma présenté par la Corporation d'innovation et développement Alma-Lac-Saint-Est
- Réunions Festi-Vélo
- Comité de travail pour l'Office d'Habitation
- Rencontres de citoyens
- Réunions MRC de Lac-Saint-Jean-Est
- Rencontre sur la sauvegarde du patrimoine bâti
- Conférence de presse du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports – Projets régionaux 2018
- Rencontre du comité AFEAS de Métabetchouan
- Représentation cadets Alma
- Comité touristique secteur Sud
- Comité de la Véloroute des Bleuets
- Rencontre avec M. Lucien Boily, attaché politique de M. Richard Hébert
- Rencontre avec M. William Fradette, aspirant candidat au parti québécois dans Lac-Saint-Jean

4.4.1 99.04.2018 REPRÉSENTATION DU CONSEIL MUNICIPAL, DONNS ET SUBVENTIONS

M. Luc Maltais propose, appuyé par M. Lévis Duchesne d'autoriser, en vertu des articles 4, 8 et 90 à 92 de la *Loi sur les compétences municipales*, le versement des dons et subventions annuelles suivantes :

<i>Demandeur</i>	<i>Demande</i>	<i>Montant accordé</i>
Fondation des œuvres du Havre de l'Hospitalité	Campagne de financement	50 \$
Chœur Aquilon	Participation concert 25 \$/billet	2 billets 50 \$
Gens oubliés d'Hébertville	Campagne de financement	500 \$
Réseau québécois Villes et Villages en santé	Adhésion 2018	94 \$
Traversée internationale du lac Saint-Jean	Soirée bénéfice 12 mai 2018	225 \$
Club des Aînés de Métabetchouan inc.	Aide financière tenu d'un 5 à 7 pour remercier les bénévoles	100 \$
Garde paroissiale de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix	Brunch bénéfice 15 avril 15 \$/billet	8 billets 120 \$
Fonds des Services éducatifs du Séminaire Marie-Reine-du-Clergé	Soirée Découvertes 21 avril 50 \$/billet	200 \$

Adoptée à l'unanimité

5. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

Aucune correspondance.

6. AFFAIRES NOUVELLES

6.1 100.04.2018 OCTROI D'UN CONTRAT À SCOLO PRODUCTIONS – SPECTACLE DANS LE CADRE DU FESTI-VÉLO ÉDITION 2018

M. Martin Voyer propose, appuyé par M. Luc Maltais d'accorder à Scolo Productions le contrat de présentation d'un spectacle, le 7 juillet 2018, du groupe Karma Kaméléons, dans le cadre de l'édition du Festi-Vélo 2018. Le tout pour la somme de 7 000 \$ excluant les taxes applicables, tel que décrit dans l'offre de services du 5 avril 2018.

7. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Questions sur les sujets suivants :

- Buste commémoratif d'Onésime Tremblay
- Modification au zonage de la zone 39 V

8. LEVÉE DE LA SÉANCE

À 20 h 25, l'ordre du jour étant épuisé, M. Sylvain Lavoie propose que la présente séance soit levée.

André Fortin, maire

Mario Bouchard, greffier